

MOULIN Yves
1 bis rue du Colombier
71600 Paray-le-Monial

le 16-12-2010

→ Madame la Présidente
de la Commission particulière du débat public.

Madame la Présidente,

Je suis intervenu au cours de la réunion publique de Paray le 15-12-2010, et il me semble que, lors de la synthèse rapide faite en fin de réunion, vous n'avez pas retenu l'une des questions que j'avais posées, à savoir :

" - si la solution autoroutière payante était finalement décidée, le concessionnaire s'engagerait-il à supprimer les péages quand le coût des travaux serait amorti ? "

* Pour prouver que cette question n'est pas utopique, je citerai l'exemple du pont de St Nazaire qui franchit l'estuaire de la Loire. après 3 ans de travaux, il a été mis en service le 18-10-1975 avec péage. le 1-10-1994, soit 19 ans plus tard, le coût en ayant été amorti, le péage a été supprimé.

D'autre part, les réunions publiques n'étant pas contradictoires, je ne me suis pas permis de combattre le point de vue de certains qui affirmaient qu'un péage n'était pas dissuasif pour les poids lourds. Comme tout citoyen a le devoir de dénoncer ce qui lui semble une contre-vérité, je donne un exemple concret :

- La N73, de Chalon/saône à Dole, est maintenant interdite aux poids lourds qui sont dirigés, depuis Chalon-Sud, vers l'autoroute. Le coût du péage Chalon-Dole doit être de 26 euros. Celui qui roule néanmoins sur la N73 paie une amende de 23 euros. Moralité : les camions (étrangers surtout) prennent la solution la plus économique : une amende aléatoire de 23 euros plutôt qu'un péage certain de 26 euros chaque fois.

Très sûr, pour la sécurité, il serait bien que le coût du péage soit considérablement réduit (voire supprimé...) pour que tous les camions choisissent économiquement l'autoroute...

La solution imbécile serait d'augmenter la fréquence des contrôles et le montant de l'amende...

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.



* Voir question n° 230 (site Internet)